RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE CORREZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT

Délibération n° 2024-09

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20240130-2024-09-DE
Date de télétransmission : 01/02/2024
Date de réception préfecture : 01/02/2024

Nombre de Conseillers:
En exercice 14
Présents 11
Votants 12
Pouvoir de Mme CHABOT à Mme MERAUD

Objet : Participation classes découvertes 2024
L'an deux mil vingt-quatre, et le trente janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de DAMPNIAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 janvier 2024
Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, POMPIER, POIRIER et RAYNAL.
Absents excusés : Mme et M. CHABOT, GALLAND et PEREIRA.
Secrétaire de Séance : Mme POIRIER.

****

Monsieur le maire énonce un projet de classe découverte du 11 au 15 mars 2024, au domaine de La Martière à l'Ile d'Oléron, au profit des 48 élèves de l'école de Dampniat.

Monsieur le maire précise que cette sortie serait financée par le conseil départemental, les parents d'élèves, l'association des parents d'élèves et enfin par la commune. La dépense se décompose comme ci-dessous

Coût par élève cycle 2 (22): 397 €
Part CD (40%) : 158,80 €
Part commune (30%) : 119,10 €
Part APE : 44,10 €
Part famille : 75,00 €

Coût par élève cycle 3(26): 435€
Part CD : 174,00 €
Part commune : 130,50 €
Part APE : 55,50 €
Part famille : 75,00 €

Coût supplémentaire bateau + aquarium pour les élèves de cycle 2 : 26 x 22 = 572 €

Participation totale de la commune :
Cycle 2 : 119,10 x 22 + 572 = 3192,20 €
Cycle 3 : 130,50 x 26 = 3 393,00 €
Total : 6 585,20 €

La participation de l'APE est de 2 413,20 €, le reste à charge pour les familles est de 75 € par enfant (soit 15€/jour)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de financer cette sortie à hauteur de **6 585,20 €**
Le conseil municipal, entendu cette proposition et après avoir délibéré décide à l'unanimité de financer cette sortie et de donner au maire tous pouvoirs pour établir et signer tous documents afférents et de prévoir les crédits au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

MAIRIE DE DAMPNIAT CORREZE

Pour extrait conforme,
Le maire,

Jean-Pierre BERNARDIE.